

## PROCES-VERBAL du CONSEIL du 15 AVRIL 2025

### Présents :

Mmes Viviane DUVAL, Colette STELLJES, Christine LEGUET, Geneviève MOULINIER, Véronique PAILHET, Béatrice FOURNIER.

Mrs Sébastien BATAILLE, Frédéric MAGNE, Roger EYMERI, Pierre-Emmanuel BLANC, Maximiliaan VAN DER ZEE, Claude LELEU.

### Absents excusés :- Jean-Luc LAMOUREUX

### Secrétaire de séance : Geneviève MOULINIER.

La séance est ouverte à 20 h.35.

### Ordre du jour :

-Délibération et vote définitif des devis des travaux de rénovation, mise aux normes électriques des 2 classes et de la garderie municipale

-Délibération sur le plan de financement des travaux de rénovation, mise aux normes électriques des 2 classes et de la garderie municipale .

-Délibération demande d'aide au SIE.

Mme le Maire invite les élus à donner leur avis suite à la transmission du dernier procès verbal . En l'absence de correction, ils sont invités à signer au registre.

Elle passe à l'ordre du jour :

### **1-Délibération sur le vote définitif des devis des travaux de rénovation, mise aux normes électriques des 2 classes et de la garderie municipale**

Mme la Maire indique aux élus que la présentation des différents devis lors de la séance du 8 avril 2025 a déjà donné à débats.

Il s'agit à présent de s'arrêter définitivement sur les prestataires qui doivent intervenir le plus rapidement possible avant la rentrée scolaire 2024-2025 et dont les montants seront transmis dès la clôture de la réunion aux services de la Sous Préfecture afin que soit évalué le subventionnement du projet.

Pour rappel :

Entreprise AVRIL - maçonnerie - plâtrerie : 7 907 €

Entreprise GUILLABERT - menuiserie alu : 6 370,01 HT - 7 644,01 € TTC

Entreprise PEREZ - électricité : 21 552 € HT - 25 862,40 € TTC

Entreprise LAVANDIER EPC : chauffage 4 966,65 € HT - 5 960,02 € TTC  
4 304,58 € HT - 5 165,50 € TTC

Entreprise CHABERT - plomberie 1 894,48 € TTC

COMAT & VALCO - mobilier : 3 942,58 € HT - 4 731,10 € TTC

Votes:

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

## **2-Délibération sur le plan de financement des travaux de rénovation, mise aux normes électriques des 2 classes et de la garderie municipale :**

Eu égard à l'urgence du projet, Mme le Maire a consulté les différents partenaires possibles, susceptibles d'apporter leur aide financière indispensable pour ce projet.

Lors de son entrevue avec Mr le Sous-Préfet, en présence de Mme l'inspectrice d'académie, celui-ci a assurée Madame le Maire de son soutien au prorata de 35 % du montant HT, malgré la clôture des dépôts de demandes de subventions le 25 février.

Il dispose d'une enveloppe discrétionnaire mais indique que d'autres projets, en cas de non concrétisation rapide, peuvent également y prétendre.

Mme le Maire a également sollicité Mme POIVERT conseillère départementale et Présidente du Syndicat Intercommunal d'électricité qui, lors des vœux de cette année, l'avait enjoint à présenter toutes demandes d'aides concernant les projets d'économies d'énergie portés par la Commune.

Rapidement sollicitée, elle a accepté d'aider la collectivité dans son projet à hauteur de 50 % sur un plafond de 50 000 € HT. Les sommes éligibles à cette aide s'élèvent à 44 508,26 €.

Il est demandé à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le plan de financement suivant la présentation de Mme le Maire.

Total HT : 50 937,32 €  
DETR 35 % : 16 448,16 €  
SIE (aide de 50 % sur 45 100,26 €) : 22 550,13 €  
Autofinancement : 11 939,03 €.

Les élus se prononcent comme suit :

Votes:

Pour : 12  
Contre : 0  
Abstentions : 0

et chargent Madame le Maire de sa transmission.

## **3-Délibération demande d'aide au SIE.**

Une délibération équivalente doit être prise afin de solliciter l'aide du Syndicat intercommunal d'électrification, sur la même base que le plan de financement de la DETR.

Votes:

Pour : 12  
Contre : 0  
Abstentions : 0

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 21 h 15.